

Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019

Conseil Général de la Commune de Donneloye

Le Président Gilbert Gavillet prend la parole

1. Excusés – Appel

Le Président, Monsieur Gilbert Gavillet préside la séance

La secrétaire procède à l'appel.

58 personnes sont présentes, 22 excusées et 12 absentes.

Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h05.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucun commentaire. Il est adopté à l'unanimité

3 Approbation du procès-verbal du 18.06.2019

Le PV ne fait pas l'objet de remarques, et nous passons au vote

Vote : le PV est accepté à l'unanimité

4 Assermentation des nouveaux membres

M. Gavillet a reçu trois lettres de démission. Mme Marianne Pache, Nadège Favre-Pache et M. Daniel Waeber.

Deux personnes demandent à être assermentées, Mme Patricia Durussel et M. Tony Lao.

Le conseil compte désormais 92 membres.

5. Assermentation du nouveau municipal

M. Frédéric Duc ayant été élu nouveau municipal le 24 novembre 2019, est assermenté.

M. Gavillet souhaite la bienvenue au nouveau municipal ainsi qu'aux nouveaux membres du conseil.

6. Communications du Président du Conseil Général

Le Président, Gilbert Gavillet n'a rien à communiquer.

7. Communications des déléguées auprès des Associations Intercommunales

Mme Céline Gottraux de Gossens, déléguée de l'Asire informe qu'un nouveau prestataire fournit les repas pour la cantine de l'Asire. Il n'y a plus qu'un seul repas proposé par jour, plus de snacks, de sandwiches, etc...et les élèves doivent s'inscrire pour en bénéficier. Environ 300 repas sont servis tous les jours. Les micros ondes sont toujours à disposition.

D'autre part, il a été décidé qu'une augmentation serait accordée pour les sorties, camps, course d'école.

En outre suite à la création d'un établissement à Villars-le-Terroir, un projet a été mis sur pied pour la journée « à pied à l'école ». Dans les communes où il y a un collège il a été proposé un café/thé pour les parents dont les enfants vont à pied à l'école.

L'établissement scolaire de Bercher va mettre sur pied un salon des métiers, avec une bourse de places d'apprentissages locales.

En 2020 une soirée de parents sera organisée par le conseil de l'établissement avec pour thème les incivilités dans les transports, lors de laquelle un médiateur scolaire sera présent.

Mme Sylviane Chabloz, informe qu'en février se tiendra une assemblée avec l'Asire, le Président du conseil, les syndics, les boursiers seront invités afin de présenter « ambition 2030 ».

M. Benoît Reymondin parle pour l'Association Intercommunale d'Amenée d'Eau de la Menthue (AIAE La Menthue) et informe que celle-ci bénéficie d'une excellente santé financière. A ce jour, il n'y a plus de dette, tous les emprunts ont été amortis.

Quant à l'état des réservoirs, ainsi que la façon de les nettoyer, M. Reymondin dit que des essais ont eu lieu, des carottages ont été faits, et ces tests ont fait ressortir que ces réservoirs sont en très bon état.

Quelques petits travaux sont à faire sur les armatures apparentes et l'ECA a validé la façon de nettoyer les réservoirs, pour 30 à 40 ans.

Dans les frais pour l'année prochaine, il faut prévoir la rénovation de la station de pompage de Prahins. Toutes les pompes vont être changées et l'intérieur du local va être rafraîchi.

8. Communication de la Municipalité

Mme Lise Courvoisier souhaite la bienvenue à leur collègue, M. Frédéric Duc, et excuse l'absence de M. Jean-Michel Pache qui part en Australie auprès de sa famille.

Mme Courvoisier, au nom de la Municipalité et du conseil général tient à remercier Jean-Michel Pache pour le travail accompli durant ces huit années. M. Pache a mis ses compétences au service de la commune, il s'est investi dans tous ses dossiers qu'il a traités, souvent avec pugnacité. Mme Courvoisier souhaite une bonne suite à M. Pache, avec la santé et beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle route.

Mme Sylviane Chabloz informe que l'ancienne salle de Municipal et du Conseil de Mézery a été transformée en un studio. Il y a été aménagé une cuisine agencée et crée une douche dans les petits WC. Un locataire habite le lieu depuis le 1^{er} décembre 2019.

Mme Chabloz relève que c'est elle qui a repris le dossier des travaux du magasin. Les

travaux ont commencé début septembre et à ce jour, tout se passe bien. L'ouverture du magasin est prévue pour début avril 2020.

La rénovation du café-restaurant devrait débuter le 14 janvier 2020. Durant les travaux, le restaurateur a demandé de pouvoir exploiter la buvette de la grande salle avec des horaires et une carte des mets allégés. M. Olivier Kalbe sera présent à la grande salle à partir du 10 février et jusqu'à la fin des travaux.

M. Jean-Gabriel Florio prend la parole pour faire une synthèse des différentes procédures dans lesquelles la commune a été impliquée depuis 2016.

La principale concernait une activité non-conforme à la zone village. La Municipalité a refusé et a demandé de transférer cette activité hors de la zone village en raison des nuisances que cette activité produisait vis à vis des voisins. Il y a eu un recours, au tribunal cantonal, gagné par la Municipalité et il y a encore un recours pendant devant le tribunal fédéral. La majorité des frais a été payée.

Il y a eu une installation d'un enclos à porcs, ce qui n'était pas plus agréable pour les voisins. La Municipalité a exigé la démolition de cet enclos. Pour cela elle a été pratiquement jusqu'au tribunal fédéral, mais la procédure s'est arrêtée avant.

Fin 2015-2016, la Municipalité a informé la population qu'elle allait introduire un règlement sur la zone réservée qui allait geler les nouvelles constructions destinées à l'habitation dans la commune de Donneloye. Elle avait donné un délai pour déposer des dossiers et s'engageait à traiter ces dossiers. 15 dossiers ont été déposés. 10 autorisations ont été accordées. Un recours a été fait contre une levée d'oppositions et ce recours a été retiré en cours de procédure puisqu'un accord a été trouvé entre les parties.

La seule demande qui a été refusée a donné trois recours et trois fois le tribunal cantonal a confirmé les décisions de la Municipalité.

Deux autres dossiers ont eu recours à une implication de l'avocat était une procédure civile. Un propriétaire a demandé la radiation d'une servitude de passage desservant une parcelle appartenant à la Commune. Celle-ci considérait que cette parcelle pouvait être utile à l'avenir. Le dossier a été abandonné en cours de procédure.

Le traitement des oppositions de voisins concernant l'accès à la zone industriel la Municipalité s'est fait conseiller par son avocat.

M. Florio a repris depuis une année le dicastère « eaux ». Ce domaine est face à un certain nombre de défis à résoudre au cours de ces prochaines années.

La production est confiée aux communes qui sont propriétaires des puits de captages. La commune vend l'eau à l'Association Intercommunale d'Amenée d'Eau La Menthue.

L'approvisionnement, le stockage et le transport sont de la responsabilité de l'AIAE La Menthue).

L'AIAE La Menthue achète toute l'eau nécessaire à l'alimentation des communes membres - si la production locale ne suffit pas elle doit s'approvisionner ailleurs et elle le fait auprès de la SAGENOR d'Yverdon – et la transporte jusqu'aux points d'entrées des réseaux de distributions communaux. Ensuite la distribution aux consommateurs est de la responsabilité des communes. L'eau est vendue sur la base d'un tarif communal.

La situation à Donneloye est aux deux extrémités de la chaîne. Il y a deux puits de captage à Prahins à Praz Jaquet et à la Rappettaz, et 5 réseaux de distribution reliés entre eux par le réseau de la Menthue, il s'agit des réseaux de Prahins, Donneloye, Granges-de-Gossens, Gossens et Mézery.

Le premier défi de la Municipalité est d'assumer pleinement la responsabilité d'autocontrôle.

L'eau (denrée alimentaire) est soumise à une législation fédérale et que chaque personne qui produit ou distribue une denrée alimentaire est soumis à une tâche d'autocontrôle, qui se font par sondage. Il est prélevé un certain nombre de fois par année l'eau au niveau des captages et au niveau du réseau de distribution, et elle est analysée par le laboratoire cantonal à Lausanne.

Toute la procédure d'autocontrôle est définie dans un « dossier d'autocontrôle », extrêmement technique et inutilisable pour des petites communes. Entre temps, la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux a édité une nouvelle « directive W12 », qui est reconnue comme règle de l'art pour établir les dossiers d'autocontrôle par la Confédération.

Cette directive, par une analyse de risques pour chaque élément du réseau définit les mesures à prendre pour réduire ou supprimer les risques et aboutit sur les propositions d'actions et également sur un contrôle régulier des installations.

M. Florio a négocié au printemps dernier, avec l'inspection des eaux, la possibilité pour une commune comme Donneloye d'avoir un dossier d'autocontrôle simplifié. Cette demande a été admise.

M. Florio a donc préparé un dossier d'autocontrôle qui a été approuvé par la Municipalité et envoyé à l'Inspection Cantonale des Eaux qui l'a retourné avec des demandes de compléments.

Entre temps, nous avons commencé à parler du Chlorothalonil dans l'eau, et d'autre part, l'inspection des eaux a demandé à d'autres communes de revoir leur dossier d'autocontrôle.

De ce fait, le comité de l'AIAE La Menthue a décidé de faire une approche intégrée et globale et a mandaté le bureau d'ingénieurs CSD à Lausanne pour l'aider dans ce travail.

Le deuxième défi est de prendre les mesures nécessaires pour maintenir la valeur du réseau.

A Donneloye, il y a une provision de plus de CHF 200'000.00 pour l'entretien de ce réseau. Donneloye a aussi introduit un système d'information géographique où l'on trouve toutes les données concernant les réseaux souterrains. Malheureusement les données sont très lacunaires pour les autres villages.

M. Florio aimerait proposer une approche qui permette de maintenir la valeur du réseau par des travaux que l'on anticiperait.

Le point suivant est de maîtriser avec l'AIE La Menthue la problématique du chlorothalonil. Lors du dernier contrôle, il y avait des taux de chlorothalonil supérieur au maximum autorisé à Prahins.

Le taux du puits de la Râpette en teneur de chlorothalonil est aussi trop important.

Suite à ces mesures, la Municipalité a été décidé d'entente avec l'AIE La Menthue de ne plus utiliser le puit de la Râpette. Ensuite il sera examiné si la dilution du puit de Praz Jaquet avec les puits de Correvon qui ne contiennent aucune trace de chlorothalonil

sera suffisante pour faire baisser le taux. Là également il y a des incohérences sur les mesures faites. Il y a du chlorothalonil à Prahins, pas à Donneloye et il y en a de nouveau à Cronay.

Le dernier point est de relancer avec l'AIE La Menthue, la réflexion sur l'organisation de céder des puits de production à L'AlAE La Menthue afin que celle-ci soit responsable de l'ensemble du processus, jusqu'à l'introduction des réseaux de distribution.

Le projet déjà lancé n'avait pas abouti car dans un projet de ce type-là, impliquant une nouvelle tarification des gagnants et des perdants. Dans ce cas, les perdants ont bloqués le projet.

M. Benoit Reymondin s'exprime au sujet des Steps. Pour la Step de Donneloye, une machine a été commandée pour remplacer les disques biologiques actuels en très mauvais état.

Cette nouvelle machine est en service depuis le 3 décembre 2019. Elle est dans une phase de « rodage ». En effet le système de disques biologiques prévoit que les bactéries viennent se fixer sur les disques. Il faut un certain laps de temps pour que les bactéries s'y accrochent, surtout si l'eau est froide comme en ce moment.

Un délai à mi-janvier est prévu afin de laisser la machine se mettre en service. Un premier contrôle de la qualité de l'eau sera effectué à mi voire fin janvier 2020.

A ce jour tout fonctionne bien. Il reste un peu d'aménagement du système à faire, par des plateformes, des barrières, etc...

Le tableau de commande de la Step de Gossens avait été changé. Le changement de ce tableau a permis d'obtenir de bien meilleurs résultats qu'avant. Cet automne, la Step de Gossens répondait pleinement aux exigences actuelles du canton.

Rien à signaler quant à la Step de Prahins.

La Commune possède deux systèmes de traitement des boues. Prahins a un système de déshydratation c'est-à-dire que les boues chargées sont passées dans une centrifugeuse qui en extrait l'eau. L'eau est remise en traitement et les boues sont éliminées à l'incinération.

Nous faisons aussi partie de l'Association « la centrifugeuse » et avons reçu une nouvelle machine.

Les déchetteries sont désormais pourvues de nouveaux containers pour le flaconnage.

M. Reymondin remercie les citoyens car il est constaté une amélioration du tri. Il remercie aussi les responsables des déchetteries.

La Municipalité va entamer une réflexion sur une déchetterie communale unique pour essayer d'améliorer le côté financier.

9. préavis no 06/2019 – budget 2020 – rapport de la commission des Finances et de Gestion

Mme Lise Courvoisier, Syndique, expose le budget avec le support d'un projecteur.

Le Président M. Gilbert Gavillet passe la parole à Mme Florence Barraud, rapportrice

de la commission des finances et gestion.

La Commission propose d'accepter le budget tel que présenté. Toutefois, elle souhaite que dorénavant les augmentations des frais d'association Intercommunales ou de participations aux charges cantonales soient justifiées ou au moins éclaircies.

- M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye n'est pas d'accord avec la Municipalité sur deux points :

Le premier concerne les amortissements sur les nouvelles installations qui vont être faites. En début d'année, il a été décidé d'un investissement de l'ordre de CHF 1'600'000.00 pour le restaurant et le magasin. Ces deux bâtiments seront fonctionnels durant l'année 2020. M. Ferrot trouve anormal que l'amortissement comptable de CHF. 55'000.00 ne soit pas porté au budget.

Le deuxième point concerne la mini bascule fiscale. L'Union des communes vaudoises et le conseil d'Etat ont décidé ce printemps cette mini bascule fiscale de 1,5 point. Cela veut dire que l'Etat augmente les impôts de 1,5 point mais prend à sa charge les soins à domicile. La Commune devrait baisser de 1,5 point. Elle est soulagée des charges des soins à domicile. L'opération devrait être blanche pour le contribuable puisqu'il paie un centime de plus à l'Etat et un centime de moins à la commune.

Cette opération n'a pas été répercutée à Donneloye. Cela se traduit par une augmentation réelle de l'imposition de 1,5 point.

Selon le chapitre 7 de la sécurité sociale, cette mini bascule a auguré une diminution du budget de de CHF 30'000.00 soit CHF 20'000.00 pour Donneloye qui aurait dû figurer sur le budget.

Mme Courvoisier répond qu'il s'agit d'amortissements sur du patrimoine financier. Le calcul se fait selon un coût des travaux. Le calcul est de CHF 770'000.00 de travaux, moins l'estimation fiscale de 80% de ce montant. Il reste environ CHF 148'000.00. C'est ce dernier montant qui est amorti sur 30 ans et non pas les CHF 770'000.00.

Ce calcul faisait l'objet d'un préavis qui avait été adopté, et que cela ne sert à rien de revenir sur ce point.

On ne parle pas d'un remboursement d'une dette, mais d'un amortissement comptable.

Quant à la remarque sur le point 1.5 point sur les impôts, Mme Courvoisier répond que tout contribuable de la commune a effectivement une augmentation de 1.5 point. Mme Courvoisier a déjà informé des raisons qui ont fait que la Municipalité n'a malheureusement pas baissé le taux d'imposition au mois de juin. Ce point pourrait être rediscuté en 2021.

En effet, l'Union des communes vaudoises a accepté ceci pour éviter une rupture de négociation entre le conseil d'Etat et les communes.

Tant les directrices de l'UCV que celle de l'ACDV ont reconnu que les communes peuvent encore faire ce qu'elles veulent.

Les 2/3 des autres communes qui ont dû prendre la décision de ne pas baisser les impôts ne l'ont pas fait non plus de gaîté de cœur.

- M. Damien Bär de Gossens demande si une comparaison a été faite avec d'autres déchetteries afin de savoir si les taxes ne seraient pas sous-évaluées dans notre commune, afin de combler un peu ce déficit ?

Mme Courvoisier répond qu'il n'a pas encore été fait d'étude comparative entre les communes qui nous entourent. Ceci fait partie des projets. Lorsqu'elle aura été faite la municipalité nous renseignera dans les détails sur les conclusions.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque. Le Président propose de passer au vote

1. D'accepter le budget de la bourse communale arrêté comme suit pour l'année 2020

Charges	2'972'640.00
Revenus	2'678'640.00
Excédent des charges	294'000.00

Vote : OUI : 53 NON : 0 Abstention : 4

Le préavis no 06/2019 est accepté.

10. Préavis no 07/2019 – approbation du volet stratégique du plan directeur régional (PDR) du Nord Vaudois – Rapport de la Commission ad hoc

Mme Courvoisier nous présente ce plan, avec le support d'un projecteur.

Le président Gilbert Gavillet passe la parole à M. Jean-Daniel Ferrot, rapporteur de la Commission ad hoc.

La Commission propose d'accepter ce préavis tel que présenté.

- Mme Ursula Ziehli de Mézery ne comprend pas que l'on nous demande de voter sur un sujet que nous ne connaissons pas.

M. Gavillet répond que tous les documents sont disponibles avec l'ordre du jour, sur le site internet de la commune. C'est à nous de prendre connaissance des sujets abordés lors du conseil général. Lorsque l'on vient en séance du conseil général, c'est pour accepter ou non ces dossiers.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque. Le Président propose de passer au vote

1. D'accepter le volet stratégique du plan directeur régional (PDR) du Nord vaudois

Vote : OUI : 50 NON : 2 Abstentions : 5

Le préavis no 07/2019 est accepté

11. Préavis no 08/2019 – approbation du règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires – Rapport de la Commission des Finances et Gestion

Mme Courvoisier informe que l'ADNV (Association pour le développement du Nord Vaudois) a établi un règlement concernant les résidences secondaires, et ceci pour l'ensemble des communes de notre région.

Ce règlement n'était pas indispensable pour la commune de Donneloye au vu du peu de résidences secondaires et hôtels qu'elle compte.

Aujourd'hui, avec le projet de création de 4 chambres d'hôtes au Restaurant de la Clé des Champs, il devient nécessaire.

Mme Courvoisier nous présente un résumé de ces taxes, car sur le règlement figurent les homes, les bateaux, etc...

Ce règlement a été envoyé au service de l'Etat en pensant pouvoir supprimer les points qui ne nous concernent pas, mais le règlement doit comprendre toutes les taxes. Ces taxes sont usitées dans toute la région, voire dans tout le canton.

Le président Gilbert Gavillet passe la parole à Mlle Florence Barraud, rapportrice, nous lit le rapport de la commission des Finances et de Gestion.

La Commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Il n'y a pas de question ni remarque et le Président propose de passer au vote

1. D'accepter le règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe des résidences secondaires

VOTE : OUI : 55 NON : 0 Abstentions : 2

Le préavis no 08/2019 est accepté

12. Interventions et propositions individuelles

- M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye, suite à l'assermentation du nouveau municipal, M. Frédéric Duc, demande lecture de la lettre de démission du Vice-Syndic M. Jean-Michel Pache.

M. Gavillet répond qu'il n'a pas cette lettre avec lui ce soir.

M. Ferrot soulève que les travaux du café-restaurant et du magasin vont commencer, sans mise à l'enquête. M. Ferrot trouve cela pas tout à fait normal de la part de la Municipalité habituellement assez pointilleuse pour exiger d'habitude une enquête pour le moindre cabanon de jardin. Même si au rez-de-chaussée, il ne s'agit que de travaux d'entretien, la toiture sera changée avec pose de panneaux dessus qui vont modifier l'aspect extérieur, c'est surtout à l'étage, que les changements les plus importants auront lieu. L'hôtel inexistant depuis bien longtemps sera remis en activité. Selon lui, cette remise en exploitation demande des exigences techniques, sanitaires et sécuritaires que la Municipalité n'a peut-être pas trop envie de satisfaire. La démonstration en a été faite avec le problème de l'accès aux handicapés abordé ici même il y a quelques temps.

M. Ferrot a souci, au terme des travaux, que le Services compétents de l'Etat refuse l'autorisation d'exploitation, pour n'avoir pas répondu à certaines demandes.

M. Ferrot a deux demandes à formuler à la Municipalité : en 2002 la commune de Donneloye a abandonné son réservoir d'eau potable, pour se raccorder directement sur la Menthue. Depuis lors, l'eau du réservoir part sporadiquement pour arroser le terrain de football, part dans les collecteurs d'eaux claires et n'est pas utilisée. M. Ferrot s'est amusé cet été, au pic de la sécheresse, le 25.07.2019 à mesurer le débit de ce réservoir qui donnait encore dans les 35 litres/minutes. Au même moment, alors que le terrain de football n'était pas arrosé et que le réservoir était plein, les trois fontaines du village « pissotaient » misérablement, respectivement 4 litres/minutes, pour deux d'entre elles et 2 litres/minute pour la troisième.

M. Ferrot demande que l'on reprenne cette eau du réservoir pour la mettre dans le circuit des fontaines. Ceci est un tout petit travail de 100 mètres de canalisation sur le chemin du réservoir afin de l'acheminer dans le bon tuyau.

Quant à la fontaine devant la Poste, acquise par la Municipalité en 1991, lors du 700^{ème} anniversaire de la Confédération.

Cette fontaine a été posée à bien plaisir sur la propriété de la Raiffeisen de Donneloye. Aujourd'hui, juridiquement, cette fontaine fait partie de l'immeuble au titre des accessoires, et cet immeuble est à vendre.

M. Ferrot demande à la Municipalité de faire faire par la Raiffeisen d'Yverdon, une servitude pour garantir la pérennité de cette fontaine. Selon M. Ferrot, c'est bien la moindre des choses après que les sociétaires de Donneloye et Ursins aient donné la totalité de leur fortune sociale, contre un guichet qui comme prévu n'allait pas tarder de fermer.

Mme Courvoisier répond que, au sujet de la fontaine devant la Poste, non seulement la Municipalité est d'accord avec M. Ferrot, mais qu'elle y a pensé.

Mme Courvoisier a eu des contacts avec M. Widmer, directeur de la Raiffeisen ainsi qu'avec l'agence immobilière chargée de la vente du bâtiment.

La Municipalité est en discussion pour savoir sous quelle forme – servitude ou autres – afin de tout mettre en œuvre pour garder cette fontaine.

Quant aux eaux de l'ancien réservoir, M. Benoît Reymondin répond qu'il prend

volontiers un moment pour regarder ce problème, sachant que l'eau est quand même utilisée en été pour l'arrosage du terrain.

Mme Sylviane Chabloz informe qu'en ce qui concerne les travaux au café-restaurant, une dispense d'enquête sera affichée aux piliers publics vendredi et ceci pour 10 jours. Le dossier sera consultable au bureau communal.

- M. Jean-Paul Lecoq de Gossens demande si, dans le cadre de la réflexion qui doit être faite au sujet de la déchetterie, la Municipalité pourrait regarder pour faire une déchetterie communale, ou pourquoi pas aussi une déchetterie intercommunale puisque le même problème se pose dans d'autres communes alentours ?

M. Benoît Reymondin répond que cela peut être envisagé, tout en déterminant quels sont les besoins de chacun et sachant que si les gens doivent trop se déplacer, cela posera des problèmes.

- M. Damien Bär de Gossens revient sur le commerce en construction avec un petit marché local, de proximité et écologique. Cependant, M. Bär signale que les travaux des fenêtres ont été adjugés à une entreprise de Payerne alors qu'une entreprise villageoise propose aussi des fenêtres en PVC et de fabrication Suisse. M. Bär trouve cela inadmissible de la part de la Municipalité.

Mme la Syndique répond que la Municipalité a été sensible à ce point. Dans le cadre des travaux, des mises en soumissions ont été adressées aux maîtres d'état de la région. Elles ont été étudiées, selon les prix, les délais, les conditions, etc... Ces règles doivent être respectées.

Lors du conseil où nous avons accepté le projet de l'épicerie et du restaurant, nous avons encouragé vivement la Municipalité à arriver à un coût inférieur à celui annoncé. La procédure a été respectée.

M. Jacot-Descombes, vice-Président du conseil a été invité à participer à l'ouverture des soumissions et pourra attester que cela s'est fait dans les règles.

M. Bär regrette qu'il n'ait pas été mis plus de pondération sur le marché de proximité plutôt que sur le prix.

M. Jacot-Descombes confirme qu'il a participé à ces ouvertures de soumissions. La tâche était ardue, car certains de ces documents n'étaient pas clairs, qu'il a fallu appeler des personnes pour avoir des précisions. Et qu'effectivement le but était aussi d'avoir un coût raisonnable.

- Mme Isabelle Viquerat avait demandé lors du dernier conseil si des marquages de places de parc pouvaient être réalisés devant l'ancienne Poste. Est-ce que la Municipalité peut fournir une réponse ?

Mme Courvoisier répond que l'ensemble de la problématique des places de parc est en discussion.

Des places vers le petit terrain de foot doivent être marquées pour les clients et le personnel du restaurant. L'ensemble des places de parc sur le village de Donneloye

entrera dans ces discussions.

- M. Valentin Bornand de Donneloye nous informe qu'une « boîte à livres » a été installée dans le hall de la Poste, avec l'accord de celle-ci, jusqu'à ce que le bâtiment soit vendu. Que chacune de nous se sente libre de prendre des livres ou d'en apporter, le buté étant l'échange de ceux-ci, tout en pensant que ce n'est pas une boîte où l'on dépose des livres dont la place serait plutôt à la déchetterie.

- Mme Céline Gottraux de Gossens demande quelle suite va être donnée aux travaux commencés aux bas du chemin des Granges-de-Gossens ?

M. Benoît Reymondin informe que la conduite a cinq fuites sur environ 5 mètres. Ces fuites ont été engendrées lors de la creuse pour installer la conduite de gaz lorsqu'un machiniste a touché la conduite d'eau, ce qui a enlevé l'isolation dessus et créé des fissures.

Provisoirement cinq manchons ont été posés, mais le travail n'est pas très propre. L'Association Intercommunale d'Amenée d'eau La Menthue va refaire une intervention, la semaine prochaine. Cinq mètres de tuyaux neufs seront changés.

- M. Gilbert Gavillet, Président, rappelle que les fenêtres de l'Avent ont commencés dans les villages. Les dates figurent aux piliers publics.

M. Gavillet remercie M. Jean-Paul Lecoq, qui a tenu le rôle de Vice-Président durant cinq ans. M. Gavillet lui remet un cadeau et M. Lecoq est applaudi.

M. Gavillet souligne l'importance de pouvoir compter sur des personnes en cas de besoin.

Mme la Syndique informe que nous sommes tous invités au Restaurant. Elle nous souhaite ainsi qu'à nos familles de très belles fêtes et une année 2020 qui réponde à nos attentes avec la santé et beaucoup de grands et de petits bonheurs.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos l'assemblée à 22h.35

Le Président :

La secrétaire :

Gilbert Gavillet

Murielle Jaquier

